

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Brendon Lestage](#)

<https://www.cadre21.org/membres/289e3757cab7ac4a1c8469b>

Date d'obtention : 2023-06-27 15:05:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il s'agit d'une méthode de travail qui a fait ses preuves et qui planifie bien le plan de match lors d'une situation de sexting ou d'envoi de photos illicites ou le partage de ses photos sans le consentement. Il est important de suivre étape par étape le protocole afin de bien prendre en charge l'élève et s'assurer de son bien-être.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Il est clair que mes prochaines interventions à ce niveau seront plus adéquates et permettront une meilleure résolution du problème. Je serai mieux guider afin de gérer ce genre de situations.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas être exposé aux images illicites qu'il pourrait y avoir sur leurs cellulaires. Je serai aussi prudent pour confisquer les cellulaires et éviter la destruction de preuves.